**Comment compléter le projet de courrier :**

**Les éléments en bleu** ne doivent être conservés dans le courrier que si la collectivité ou l’agent sont concernés.

**Les éléments en orange** visent à expliciter les différents contenus, et doivent être supprimés dans le courrier final.

***Envoi en recommandé avec* *demande d’accusé de réception***

***OU remis en mains propres contre décharge***

***Adresse agent***

Objet : Notification d’un avertissement

**Mme/M. ……………………………….**

Considérant qu’il est vous est reproché ***(énoncer les faits précisément)*** *………….* et d’avoir ainsi manqué à l’obligation de ………………….. ***(à préciser éventuellement)*** à laquelle est soumis tout agent public,

Considérant que vous avez été mis en mesure de prendre connaissance de votre dossier et avez été informé(e) par lettre recommandée en date du ***(date)***.....……………….... du droit dont vous disposiez de vous taire durant la procédure disciplinaire et de vous faire assister du(es) défenseur(s) de votre choix.

Pour faire suite à l’entretien préalable qui s’est déroulé le ***(date, le cas échéant)***…… au cours duquel vous avez pu présenter vos observations, j’ai le regret de vous informer qu’en application de l’article 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, et à l’issue de la procédure réglementaire, j’ai décidé de vous infliger une sanction disciplinaire, à savoir :

• un avertissement.

Je vous rappelle que cette sanction ne fera pas l’objet d’une inscription à votre dossier administratif.

Je vous prie d’agréer, **Mme/M.…………………….,** l’expression de mes salutations distinguées.

Fait à …………………………..…… le ………………..….,

Le Maire *(le Président)*,

*(prénom, nom et signature)*

**ou**

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité et signature)*

Le Maire *(ou le Président)*,

• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

• informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :